



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 24 décembre 2022

Un toit pour tous et toutes, c'est un droit ! Aucun·e enfant à la rue !

L'augmentation de la précarité renforcée par le contexte d'inflation actuel jette à la rue des familles de plus en plus nombreuses, et notamment des familles de personnes sans-papiers. Les loyers augmentent mais ni les salaires ni les aides sociales ne suivent les mêmes augmentations. De plus en plus de personnes sont touchées par la précarité et sont de plus en plus concernées par les problèmes de logement. Le rapport de la fondation Abbé Pierre indique que 4 millions de personnes sont non ou mal logées dont 300 000 personnes privées de domicile fixe. Ce rapport précise que 14.6 millions de personnes sont fragilisées par la crise du logement. De plus en plus de personnes rencontrent de nombreuses difficultés à payer leur loyer, leur factures de gaz et d'électricité dans des logements insalubres et mal-isolés. **12 millions de personnes vivent dans une situation de précarité énergétique.** 500000 locataires sont en impayé de loyer et risquent une procédure d'expulsion. Il existe pourtant près de 3.1 million de logements vacants en France, selon un étude de l'Insee de 2021. Les APL sont des aides au logement qui peuvent aider les foyers mais ce sont 4,2 milliards d'euros qui ont été économisés en 2022 et près de 15 milliards durant le premier quinquennat de Macron. De nombreux foyers ont été ainsi privés de 15 milliards d'aide en 5 ans.

Plus de 42 000 enfants vivaient dans des hébergements d'urgence, des abris de fortune ou dans la rue d'après l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité à la veille de la rentrée 2022. Dans les établissements scolaires et les écoles, des collègues se mobilisent avec les familles, en lien avec les associations de soutien aux personnes sans papiers et les associations de défense du droit au logement. L'accès à l'éducation est un droit fondamental et doit pouvoir être accessible à tous et toutes dans des conditions décentes. Des élèves sans toit ou menacés·es d'expulsion ne bénéficient pas d'une scolarité comme les autres enfants. L'absence de domicile fixe a un impact sur la santé mentale de l'élève (mal-être, sommeil, estime de soi, alimentation, stress). Cela peut provoquer des troubles de l'anxiété, de la dépression et des troubles de

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



l'humeur. Afin de permettre à ces élèves de suivre dans de meilleures conditions, leur scolarité, SUD éducation se mobilise aux côtés d'associations et de collectifs afin de faire respecter les droits de tous les enfants en particulier les enfants immigré·es et leur obtenir un toit pour vivre décemment en France. Des occupations d'écoles ont d'ores et déjà permis de débloquent des moyens d'hébergement qui, si ils sont provisoires, représentent néanmoins de premières victoires. **SUD éducation encourage et soutient les mobilisations des personnels de l'EN et de l'ESR aux côtés de leurs élèves et leur famille, et revendique un toit pour toutes et tous.**

Les revendications de SUD éducation :

- ✓ **SUD éducation dénonce le sort réservé aux élèves sans toit et/ou menacé·es d'expulsion ;**
- ✓ **SUD éducation exige l'annulation de l'obligation de quitter le territoire français et la délivrance d'un titre de séjour pour toutes les familles concernées ;**
- ✓ **SUD éducation revendique la régularisation de toutes et tous les sans papiers et l'accès à une scolarité publique, gratuite et émancipatrice pour toutes et tous, sans condition aucune ;**
- ✓ **SUD éducation appelle à rejoindre toutes les mobilisations et tous les collectifs, à signer des pétitions, à participer aux goûters pour que ces élèves poursuivent leurs études en France.**
- ✓ **L'arrêt des expulsions**
- ✓ **La réquisition des bâtiments vides**
- ✓ **La suppression de la proposition de loi anti-squat**
- ✓ **La régularisation des sans-papiers permettant l'accès au logement**
- ✓ **L'application de la loi SRU et l'augmentation du parc de logement social**
- ✓ **Une réelle politique d'encadrement des loyers**
- ✓ **La fin du harcèlement policiers des personnes à la rue**